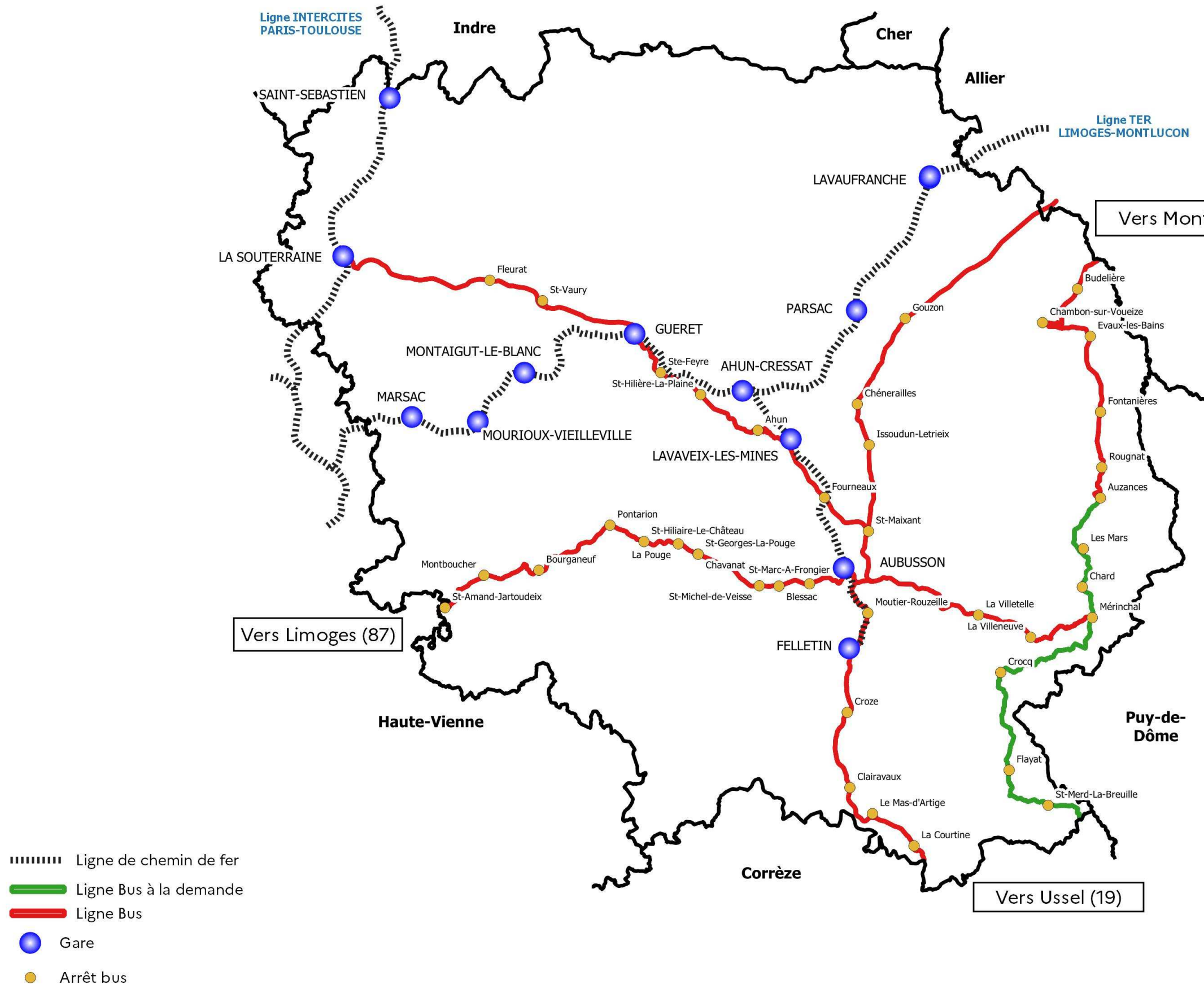
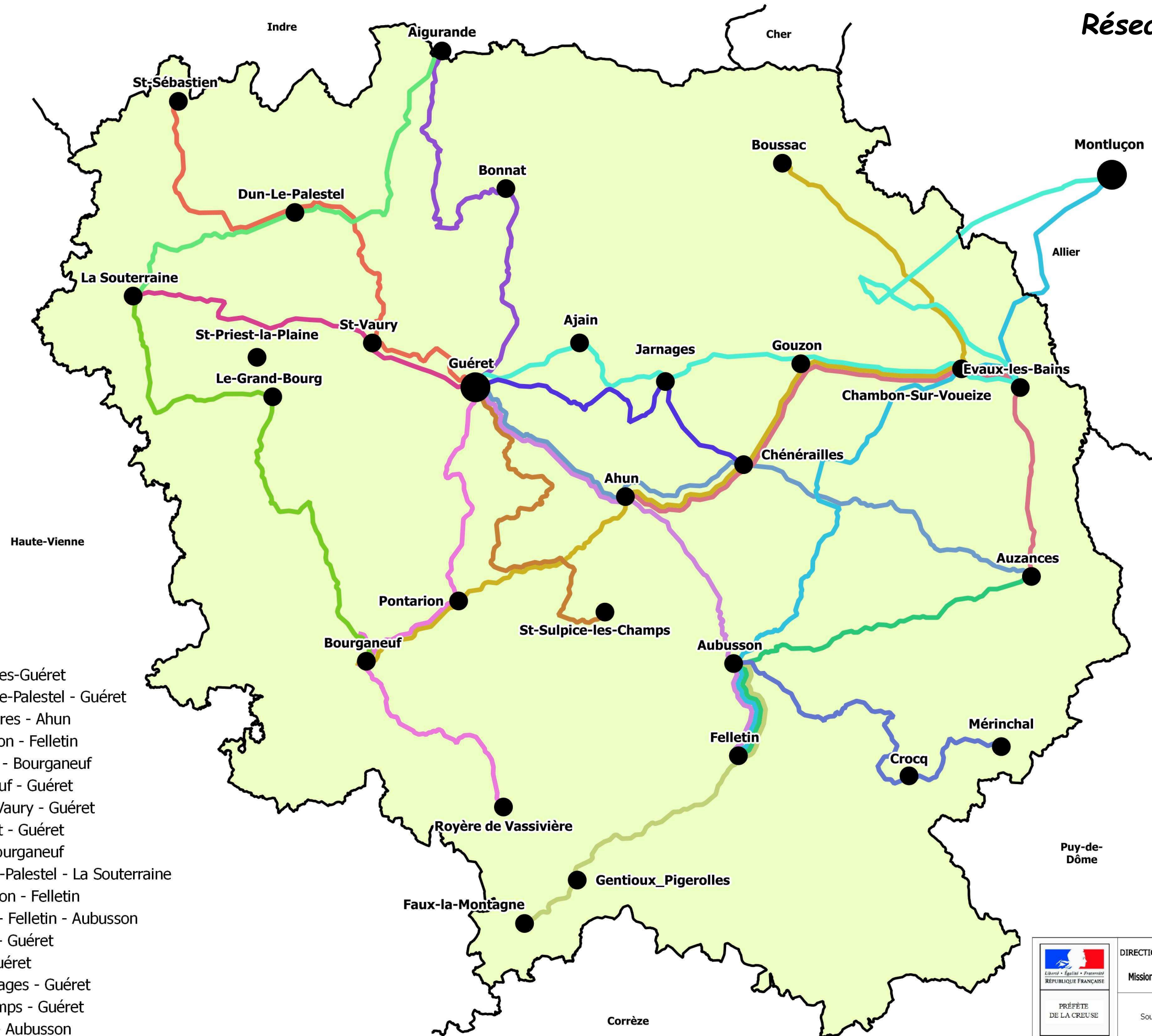


Offre en Transport Express Régional (TER) :
réseau routier et ferré



<p>PRÉFÈTE DE LA CREUSE <i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	<p>DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA CREUSE Mission Connaissance et Stratégie des Territoires</p>
	<p>©IGN-BDCARTO-BDTOPO® Source: CRIimousin/SNCF Février 2023</p>

Réseau bus interurbain



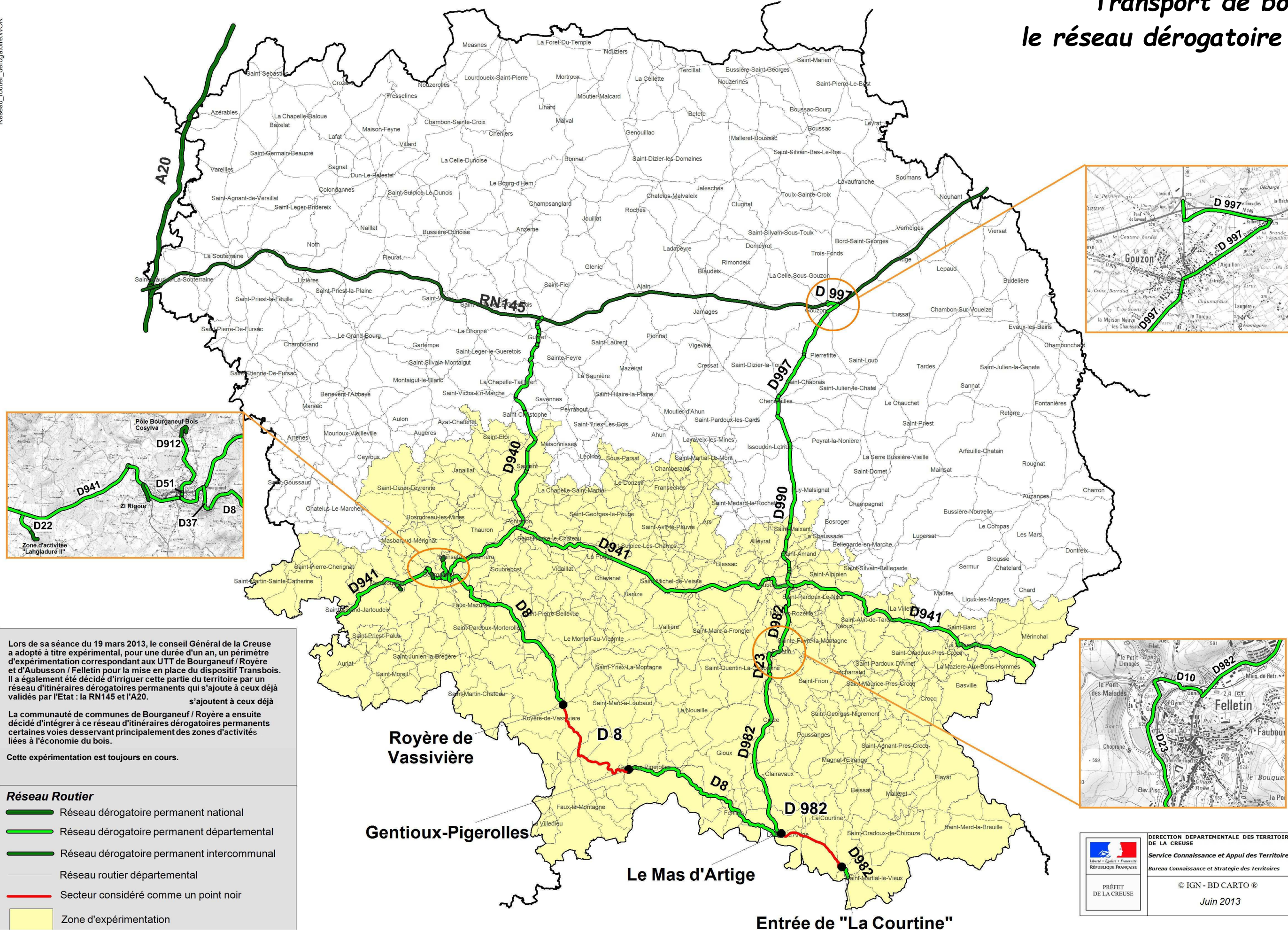
Légende

- 1 - Auzances-Chénérailles-Guéret
- 3 - St-Sébastien - Dun-le-Palestel - Guéret
- 4 - Auzances - Fontanières - Ahun
- 5 - Montluçon - Aubusson - Felletin
- 6 - Boussac - Chambon - Bourganeuf
- 8 - Royère - Bourganeuf - Guéret
- 9 - La Souterraine - St-Vaury - Guéret
- 10 - Aigurande - Bonnat - Guéret
- 11 - La Souterraine - Bourganeuf
- 12 - Aigurande - Dun-le-Palestel - La Souterraine
- 14 - Auzances - Aubusson - Felletin
- 15 - Faux-la-Montagne - Felletin - Aubusson
- 16 - Montluçon - Evaux- Guéret
- 17 - Felletin - Ahun - Guéret
- 18 - Chénérailles - Jarnages - Guéret
- 19 - St-Sulpice-les-Champs - Guéret
- 21 - Mérinchal - Crocq - Aubusson

 PRÉFÈTE DE LA CREUSE	DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA CREUSE Mission Connaissance et Stratégie des Territoires
	© IGN, BD CARTO ® Source: Région Nouvelle Aquitaine / TransCreuse Septembre 2019

Transport de bois ronds : le réseau dérogatoire permanent

Réseau_routier_derogatoire.WOR



Lors de sa séance du 19 mars 2013, le conseil Général de la Creuse a adopté à titre expérimental, pour une durée d'un an, un périmètre d'expérimentation correspondant aux UTT de Bourganeuf / Royère et d'Aubusson / Felletin pour la mise en place du dispositif Transbois. Il a également été décidé d'irriguer cette partie du territoire par un réseau d'itinéraires dérogatoires permanents qui s'ajoute à ceux déjà validés par l'Etat : la RN145 et l'A20.

s'ajoutent à ceux déjà

La communauté de communes de Bourganeuf / Royère a ensuite décidé d'intégrer à ce réseau d'itinéraires dérogatoires permanents certaines voies desservant principalement des zones d'activités liées à l'économie du bois.

Cette expérimentation est toujours en cours.

- Réseau Routier**
- ▬ Réseau dérogatoire permanent national
 - ▬ Réseau dérogatoire permanent départemental
 - ▬ Réseau dérogatoire permanent intercommunal
 - ▬ Réseau routier départemental
 - ▬ Secteur considéré comme un point noir
 - Zone d'expérimentation

 PRÉFET DE LA CREUSE	DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA CREUSE Service Connaissance et Appui des Territoires Bureau Connaissance et Stratégie des Territoires
	© IGN - BD CARTO® Juin 2013

Déplacements domicile-travail : les pôles d'attraction

